

QUESTIONS DP DU 3 Mars 2010

La délégation FO demande où en est la réflexion de la brigade sur l'attribution d'une gratification exceptionnelle ou sur une majoration de la prime de travail pour remercier les efforts consentis par le personnel de la Suge suite aux accompagnements Paris – Beauvais ?

Les ASCT en renfort sur la ligne sont en détachement, ce qui n'est pas le cas des agents SuGe. Le CB se laisse jusqu'à la DP du 19 mai 2010 pour nous informer de la suite qu'il souhaite donner. (Une étude est en cours entre la région et la direction de la sûreté...).

Après la réunion, la délégation apprend par les ASCT que la prime de travail des ASCT en renfort sur la ligne est majorée depuis décembre !!

La délégation FO demande l'attribution de « repas » suite aux difficultés que rencontrent les agents pour se restaurer lors de ces accompagnements. Il est à noter que les ACT qui renforcent les accompagnements sur cette ligne perçoivent des EVS !

NON ! cela n'est pas conforme au RH131, non négociable par la direction. Ce fait pourra faire partie des éléments de contrainte pris en compte pour l'attribution de la reconnaissance.

La délégation FO pense que l'entreprise sait être souple avec la réglementation quand ça l'arrange, mais moins quand c'est en faveur des agents !! Celui qui veut...peut !!!

La délégation FO s'inquiète du recrutement à l'EAR d'agents ayant échoué au constat Suge dans le but de leur faire repasser ce même constat plus tard ! Certains de ces agents ont eu des avis négatifs. La délégation espère qu'ils passeront un véritable constat.

OUI, Madame BRAULT nous l'assure et déclare que Mme Brillaux-Baussu en est consciente.

Un agent de la brigade demande s'il est normal que le DPX de l'équipe siège évalue des agents avec qui il n'a jamais tourné ?

Un DPX doit connaître ses agents, et peut s'appuyer sur ses ADPX pour les notations.

La délégation FO demande un complément par rapport à la réponse apporté par la brigade à la question 15 de la précédente DP. Nous vous avons demandé quelles étaient les modifications précises des contrats qui avaient occasionné une perte sensible du nombre de nuit sur l'antenne Oise. Vous nous avez répondu que vous n'aviez pas de réponse et que celle-ci serait apportée sur votre compte rendu. A la lecture de celui-ci nous apprenons que se serait justifié par l'accompagnement du dernier TER Paris – Beauvais. Étant donné que 10 agents sont embauchés pour ces missions, à partir de quelle date les agents de l'antenne Oise auront un retour au même nombre de nuits qu'auparavant ?

Impossible d'avoir une réponse claire et précise, l'excuse de la demande des activités est avancée pour un travail de la SuGe accentué en soirée.

Nous restons sur nos positions et condamnons cette politique qui, pour nous, vise uniquement à réduire les EVS.

La délégation Fo tient à revenir sur la question 13 de la précédente DP. Nous demandons un rappel sur la méthode pour informer les agents d'un changement de service (imprimé nominatif dans la case courrier, ...). Pouvez vous faire un rappel de ces règles en séance ?

La brigade reprouve certaines méthodes non réglementaires et préconise d'aviser le plus rapidement possible les agents et de remettre une trace écrite. Un rappel sera fait à la prochaine réunion de brigade.

La délégation rappelle aux agents que l'entreprise a refusé de leur faire bénéficier de l'offre SFR pro, et que c'est très « gentil » d'accepter des changements de service par téléphone.

La délégation FO s'interroge sur la non application de l'alinéa b de l'article 49 du titre IV du RH0077, à savoir les 48h de délai de prévenance en cas de circonstances exceptionnelles et imprévues (10 jours dans un cas normal). Le RH0657 ne peut contenir des dispositions moins favorables au salarié que le RH0077 (hiérarchie des normes). S'il s'agit d'une erreur d'écriture, la délégation FO demande à la brigade de faire remonter au national cette erreur pour correction.

La question sera transmise à la direction nationale...

La délégation rappelle que l'entreprise est parfois dans le faux dans ses textes internes, dernier exemple en date les années militaires qui n'étaient pas reprises dans l'ancienneté entreprise.

La délégation FO demande pourquoi certaines activités extraprofessionnelles ne sont pas reprises dans la note info RH n°2/2010 ? Exemple : stadier, moniteur de sport, ... La délégation FO s'interroge à savoir si les autres services de l'entreprise ont également reçu ce questionnaire ? Que risque un agent qui ne remplirait pas ce questionnaire ? Et sur quel texte de loi se fonde le RH0013 ?

Tous les services sont concernés, il s'agit d'une information. Les agents qui ne répondent pas à ce questionnaire et qui ont une activité secondaire pourraient avoir une sanction administrative. Il sera très certainement refusé les demandes concernant une activité liée à la sûreté (stadier, vigile...)

La délégation Fo demande si les agents seront responsables en cas de détérioration de leur tenue si elle est nettoyée à leur domicile ?

Hors compétence, concerne le CHSCT.

Procédé de plus en plus utilisé par la présidente pour éviter le débat !!!!

La délégation Fo demande si, suite aux différentes remontées des brigades, la direction de la sûreté envisage-t-elle d'augmenter le nombre de points CleanWay ?

Hors compétence, concerne le CHSCT.

Quelle sera la procédure si au retour des éléments de tenue renvoyés, ces derniers ne sont toujours pas à la bonne taille

Hors compétence, concerne le CHSCT.

La délégation FO demande quand est prévu le premier renouvellement de la nouvelle tenue ?

Hors compétence, concerne le CHSCT.

La délégation FO demande que la SUGE passe au titre 1 du RH 0077 (roulants) vu les nombres conséquents de missions dans les trains ?

Hors compétence, concerne le CHSCT.

La délégation FO demande à la direction de faire une information aux DPX, et ADPX, sur leur possibilité de bénéficier de l'accord SFR pro. En effet de nombreux agents titulaires d'un téléphone « individuel » ne connaissent pas la possibilité qu'ils ont de bénéficier de ce forfait.

Hors compétence, concerne le CHSCT.

**Prochaine réunion Préparation des DP le 11 mai 2010,
posez vos questions à vos délégués FO.**

Prochain CHSCT : 19 mai, questions avant le 11/05/2010.

Union Régionale Force Ouvrière des cheminots de paris Nord

185 rue du Fg St Denis - 75010 PARIS

✉ urfopn@wanadoo.fr

☎ 01 55 31 51 60

☎ 01 55 31 54 91

🌐 www.focheminotsparisnord.com

ou 215 160

ou 215 491

